



Réserve Naturelle
COURANT D'HUCHET

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion
de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet**
Léon - Moliets et Maâ - Vielle Saint Girons

Siège social : Mairie 40660 Moliets et Maâ

Siège administratif : Maison de la Réserve, 374 rue des berges du lac 40550 Léon

Département des Landes - Arrondissement de Dax

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Ordre du jour

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du comité syndical du 22 juin 2021
- 2 - Compte-rendu des décisions de la Présidente
- 3 - Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois d'octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Réserve, sous la présidence de Madame Karine Dasquet, Présidente.

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Présents :

Mme CROUZET Francine, Mme DASQUET Karine, Mme JOUSSELIN Nadine, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel.

Absent(s) :

M. DUPOUY Jean-Louis

Excusé(s) :

M. TARSOL Philippe, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne

Procuration(s) :

M. TARSOL Philippe donne pouvoir à Mme JOUSSELIN Nadine

Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne donne pouvoir à Mme CROUZET Francine

Secrétaire de séance :

M. LABOUDIGUE Francis

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente présente à l'assemblée, Roxanne Augé, nouvelle animatrice nature de la réserve, qui a pris ses fonctions le 01 septembre 2021. L'ensemble des membres lui souhaite la bienvenue.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 22 juin 2021

Après en avoir pris connaissance et à l'unanimité des votants, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 22 juin 2021 est approuvé.

2 - Compte-rendu des décisions de la Présidente prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : Madame Karine Dasquet)

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du comité syndical du 28 juillet 2020 et détaillées en note explicative de synthèse.

Le Comité Syndical prend acte de la communication de ce compte-rendu.

Dont acte

3 - Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet (rapporteur : Madame Karine Dasquet)

Monsieur François Faure, conservateur de la réserve, présente de manière détaillée le contenu du nouveau plan de gestion de la réserve naturelle (état des lieux, enjeux, objectifs, actions, évaluation) ainsi que la procédure d'examen et de validation du document.

Ce plan de gestion, d'une durée de dix années, détermine des objectifs à long terme s'étalant sur la période 2022-2031.

Les objectifs opérationnels, quant à eux, sont pensés sur une période de deux à cinq ans. A la fin d'une première période de cinq ans, un bilan intermédiaire sera établi de manière à ajuster, ajouter ou enlever des actions selon les conclusions ainsi établies.

Madame la Présidente demande à l'assemblée s'il y a des observations au regard des éléments exposés et du document annexé.

Aucune observation particulière n'est formulée : avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de leur publication, de leur affichage et de leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Karine Dasquet,
Présidente du Syndicat Intercommunal

